

S'installer en SCOP ?

Comment s'installer en créant une SCOP Agricole? Quels sont les avantages et les inconvénients de ce statut innovant en agriculture?

Objectifs de la formation

- Différencier les fonctionnements et les caractéristiques des formes sociétaires existantes et les comparer aux limites et intérêts d'une « SCOP agricole ». - Appréhender les principales caractéristiques du fonctionnement d'une SCOP et en quoi cette forme sociétaire peut constituer une piste d'avenir pour l'installation et la transmission des fermes. - Appréhender les paramètres-clés différenciant les sociétés agricoles quant à la répartition du capital, la limitation du risque, la pérennité de l'outil de production (dont le foncier), la rémunération des associés, la protection sociale de l'actif agricole.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

Mise en contexte des enjeux du renouvellement des générations agricoles et de la transmissibilité des fermes -

- Échanges autour des enjeux de la transmission (Valeurs de reprise / Volume important de capitaux / Transmissibilité / Protection sociale des agriculteurs (cotisations sociales - retraite))
- Présentation du contexte du renouvellement des générations.

La SCOP, un autre rapport au capital et à la protection sociale -

- Présentation du régime juridique d'une SCOP et ses principales différences avec les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture (GAEC et EARL)

La SCOP : une autre manière d'entrer dans le métier, de gérer son exploitation et de prévoir sa transmission

- Présentation des intérêts de la SCOP (Souplesse dans les mouvements des associés pour faciliter l'entrée et la sortie des associés, Gestion des capitaux et des revenus, Protection sociale, etc.)

Les limites de la SCOP commerciale pour l'activité agricole :

- Présentation des limites réglementaires vis-à-vis des droits économiques et réglementaires (politique agricole commune) qui régissent l'activité agricole et le régime social de l'exploitant agricole « non salarié » (Accès aux aides économiques, DJA, transparence fiscale et économique, etc.)

Dates, lieux et intervenants

17 mars 2021

09:30 - 17:30 (7hrs)

Salle Saint Michel

22110 GLOMEL

Emmanuel Marie

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Côtes d'Armor

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/03/2021

Tarifs

Adhérent 20€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Virginie Duval

ciap22@orange.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000 Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41 / 07.69.21.45.75

Repas du midi tiré du sac. Respects des mesures sanitaires en vigueur, amener un masque.